

Sous-préfecture du Blanc

Affaire suivie par : marie-helene.marechal Mel : marie-helene.marechal@indre.gouv.fr

Emmanuelle DRIEU-LEMOINE

Le Blanc, le

2 1 DEC. 2023

Sous-préfète du Blanc

OBJET: Comptage national des cormorans le 15 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez d'une autorisation de tir des grands cormorans dans le cadre de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les Préfets concernant les grands cormorans (plalacrocorax carbo sinensis).

Afin de définir au mieux les quotas de tirs attribués à chaque département, un comptage national aura lieu le 15 janvier 2024.

Conformément à la requête du ministère, je vous demande d'interrompre les tirs une semaine avant, soit à compter du **8 janvier et jusqu'au 15 janvier 2024 inclus.** Il est recommandé durant cette période, d'éviter toutes interventions pouvant générer un dérangement des oiseaux aux abords des plans d'eau et cours d'eau afin de pouvoir réaliser un comptage le plus représentatif possible.

Naturellement, mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La sous-préfete du Blanc,

Emmanuelle DRIEU-LEMOINE